



Berne, le 17 juillet 2018

Papier de position de la SVS

L'échographie du pis pour protéger les vaches laitières lors des expositions

Les examens par échographie chez les vaches peuvent contribuer, lors des expositions de bétail laitier, à reconnaître les intervalles entre traites trop longs et prémunir de la sorte les animaux concernés de douleurs, souffrances ou lésions supplémentaires. Des vétérinaires spécialement formés devront fournir aux membres des commissions de contrôle et d'éthique, de même qu'aux autorités d'exécution, des données objectives permettant de tirer les conséquences correspondantes.

1 Situation initiale

Prolonger les intervalles entre les traites constitue un moyen apprécié pour donner au pis un aspect parfait dans le cadre des expositions nationales ou internationales de bétail laitier. Il s'agit cependant d'une procédure douloureuse et malsaine pour les vaches (augmentation des numérations cellulaires). Les vétérinaires ont désormais trouvé un moyen de représenter objectivement une mamelle significativement trop pleine: les intervalles entre traites prolongés entraînent avec le temps un œdème dans le tissu sous-cutané du pis de la vache. À l'aide d'une échographie standardisée de la mamelle, un contrôleur qualifié peut donc représenter et quantifier cette altération. La Communauté de travail des éleveurs de bovins suisses (CTEBS) est favorable à ces contrôles des animaux exposés et fait déjà examiner les premières vaches. La prolongation des intervalles entre traites compromettant le bien-être des animaux et occasionnant un pis excessivement plein de même que des souffrances inutiles contreviennent tant à l'ordonnance sur les épizooties qu'au règlement d'exposition de bétail laitier de la CTEBS.

2 Argumentaire

Les vétérinaires ont notamment pour tâche de préserver la santé des animaux. Cela englobe entre autres le fait de les prémunir contre les douleurs inutiles et excessives, les souffrances et les lésions.

Des études ont montré que l'échographie du pis constituait une méthode appropriée pour mettre en évidence un pis significativement trop plein:

- l'œdème est corrélé avec des paramètres de douleur, des numérations cellulaires augmentées, une conductivité accrue du lait, une incontinence laitière de même qu'une tension mammaire;
- la mesure de l'œdème mammaire offre une méthode diagnostique objective. Les résultats positifs confirment les altérations pathologiques et autorisent une classification des œdèmes en différents degrés. Cela présente des avantages par rapport au scoring de comportement indiquant la présence de douleurs ou à l'examen visuel ou par palpation du pis;
- la méthode est simple à mettre en œuvre, ne requiert aucune logistique (pas d'envoi et d'analyse d'échantillons) et s'avère indolore et non stressante pour les animaux.

Il existe toutefois certains inconvénients:

- l'œdème mammaire ne se développe qu'après plusieurs heures, alors que les vaches subissent, preuves à l'appui, une contrainte due à la douleur et au stress depuis un certain temps. Cette méthode n'a de sens au titre d'une mesure préventive contre les intervalles entre traites excessifs et les problèmes de douleurs et de santé qui y sont liés pour les animaux que si des conséquences et des sanctions s'ensuivent qui suffisent à prévenir avec succès les récurrences; par ailleurs, les animaux doivent être traités immédiatement en cas de résultat positif afin de les décharger;
- des anti-inflammatoires non stéroïdiens ou des diurétiques éventuellement mis en œuvre peuvent cacher l'œdème;
- la mesure de l'œdème mammaire consécutif à une surcharge ne devrait pas être réalisée dans les 4 semaines post-partum, car il peut éventuellement s'avérer difficile de le distinguer d'un œdème physiologique;
- l'examen par échographie constitue la meilleure méthode pour mettre en évidence un œdème mammaire. Toutefois, le résultat de l'échographie ne correspondant pas toujours à l'observation clinique du pis (autrement dit, un œdème mammaire n'est pas toujours visible de l'extérieur), il faut éventuellement s'attendre à davantage de discussions entre les éleveurs, les membres des commissions de contrôle et d'éthique de même que les vétérinaires examinateurs.

3 Conclusion / Nos demandes

Avec la mise en œuvre de l'échographie du pis pour déceler les œdèmes mammaires chez les vaches laitières lors des expositions, les vétérinaires souhaitent prévenir l'exposition de vaches ayant un pis excessivement plein et par conséquent douloureux. Ils espèrent de la sorte obtenir un effet préventif, soit faire baisser le nombre de vaches souffrant d'intervalles entre traites trop prolongés durant les expositions/ventes aux enchères.

La SVS demande donc que:

- la méthode soit admise par tous les organisateurs d'expositions de bétail laitier;
- la CTEBS signe, avec la faculté Vetsuisse de Berne, la SVS et l'ASSR, une convention portant d'une part sur la réalisation des examens lors des expositions et d'autre part sur des cours pour la formation des vétérinaires;
- la CTEBS définit, en collaboration avec les autorités d'exécution, quelles expositions doivent être contrôlées;
- la CTEBS, les organisateurs des expositions de bétail laitier, les exposants et les juges de concours se comportent de manière solidaire avec les vétérinaires qui réalisent les examens;
- les vétérinaires examinateurs ne doivent pas communiquer eux-mêmes les résultats aux éleveurs et aux exposants;
- les résultats positifs soient suivis de mesures cohérentes et proches dans le temps afin de réduire la contrainte pour les vaches concernées, ainsi que de sanctions efficaces contre les éleveurs ou les exposants;
- les Services vétérinaires cantonaux procèdent de manière harmonisée et systématique en présence d'infractions aux dispositions sur la protection des animaux;
- les vétérinaires soient indemnisés de façon appropriée pour la réalisation des examens.

Ce papier de position a été élaboré par la Société des Vétérinaires Suisses (SVS), en collaboration avec ses sections Association Suisse pour la Santé des Ruminants (ASSR) et Association Vétérinaire Suisse pour la Protection des Animaux (AVSPA).